



TARIFS THÉÂTRE 2022 (délibération du 06/12/2021)

| Hall d'accueil compris | JOURNÉE | |
|--|------------|---------------|
| | 2021 | 2022 |
| TARIFS | | |
| Association de Nivillac (spectacles) | 583,50 € | 595 € |
| Associations extérieures et autres organisateurs (spectacles) | 854,50 | 872,00 |
| Réunions diverses (Assemblée générale, réunion, conférence, etc... entrée non payante) | 433,00 € | 442,00 € |
| Prestations techniques supplémentaires | 33 €/heure | 33,70 €/heure |

- Ces tarifs s'entendent régisseur compris le temps de la manifestation pour une utilisation de la salle avec prestation technique de base (= 2 micros fil, 1 micro sans fil, 1 vidéoprojecteur, 1 écran, pas de modification de plan de feux existant).
- En cas de prestations techniques supplémentaires (modification de plan de feux, sonorisation, etc.) un coût de main d'œuvre de 32 € / heure sera appliqué. Toute heure commencée sera facturée.
- En cas de location sur 2 journées et plus, un abattement de 10 % sera appliqué sur la location d'ensemble (hors frais de prestations techniques supplémentaires).
- Sur présentation des statuts pour une association

Gratuité une fois par an pour les écoles primaires de Nivillac

- 1 000 € de dépôt de garantie si location hall + salle polyvalente + cuisine + laverie ou théâtre + hall
- 1 500 € de dépôt de garantie si location théâtre + hall + salle polyvalente + cuisine + laverie

Pour le Maire suppléant
Beatrice DENIGOT
Maire Adjointe



Envoyé en préfecture le 23/12/2021
Reçu en préfecture le 23/12/2021
Affiché le 23.12.2021
ID : 056-21560147-2021208-2021D101-DE